

# Venez marcher avec les AÎNÉS ALGONQUINS pour protéger l'aire sacrée d'Ottawa

Vendredi le 17 juin, 2016



Les grand-mères et aînés spirituels algonquins vous invitent à vous joindre aux nations autochtones, groupes interreligieux, organismes et Canadiens qui appuient la protection de notre patrimoine commun : l'aire sacrée Akikodjiwan des chutes et îles Chaudière derrière le Parlement.



## *Des condos ou une forêt et des chutes sacrées?*

- 10 h - Cérémonie sur l'île Victoria
- 11 h - Marche sur la rue Wellington
- 12 h à 12 h 30 – Événement sur la colline du Parlement

Au lieu de la destruction, l'aire sacrée offrirait une île naturalisée en forêt publique, de magnifiques chutes libérées du barrage et un espace autochtone dédié à la paix et la guérison.

## L'AIRE SACRÉE N'ÉTAIT PAS CENSÉE ÊTRE DÉTRUITE

Elle devait être un site d'attraction touristique reconnu comme les autres sites sacrés partout au monde (*Stonehenge au Royaume Uni, la Mosquée du Prophète en Arabie Saoudite, Uluru en Australie*). En 1613, Samuel de Champlain décrivait dans son journal les cérémonies sacrées que les peuples autochtones avaient pratiqué dans ce lieu depuis des milliers d'année. Après l'arrivée des colons, le site a été pollué pendant plus de 200 ans, ce qui a empêché la pratique des cérémonies. Mais depuis les années 1950s, les autorités du gouvernement avaient préparé des plans pour éventuellement restaurer le site et en faire un espace vert. Changeant de cap, le gouvernement Harper a initié la vente privé du site sacré. Si nous agissons maintenant, nous pourrions un jour bénéficier d'une forêt tranquille (*comme le Parc Stanley à Vancouver*) et de vues sur les chutes à couper le souffle plutôt que de permettre la vente de notre patrimoine collectif. Spéculer sur un projet de condos et de tours, ce n'est pas aussi « vert » que de créer une forêt publique dans une aire sacrée, digne de la scène internationale, qui deviendrait le point de mire de l'économie touristique.

**ARRÊTEZ LA DESTRUCTION - DÉCLAREZ-LE UN SITE SACRÉ PROTÉGEZ  
NOTRE PATRIMOINE COMMUN**

Selon l'article 12 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, « les peuples autochtones ont le droit d'entretenir et de protéger leurs sites culturels et religieux et d'y avoir accès en privé ».

Le Canada s'est engagé à respecter cette déclaration en 2016.

Info: [itISsacred.ca](http://itISsacred.ca)

